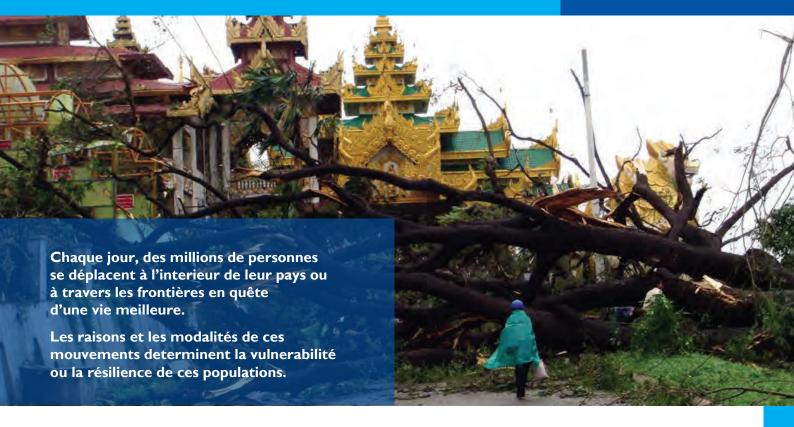
Messages clés de plaidoyer Mobilité et réduction des risques de catastrophe





La mobilité peut sauver des vies, renforcer la résilience et réduire les risques.

- L'Observatoire des situations de déplacement interne estime qu'entre 2008 et 2012 plus de 140 millions de personnes ont été déplacées suite à des catastrophes. Pour nombre d'entre eux, la mobilité était une mesure de survie.
- Les données de l'étude de Gallup pour le Rapport de l'OIM "Etat de la migration dans le monde 2013" montrent que les personnes migrant pour des raisons économiques et sociales bénéficient de revenus plus élevés et d'un meilleur accès aux services publics, tels que la santé ou l'éducation, que ceux qui restent dans les lieux de départ.
- Les fonds transferés par les travailleurs émigrés peuvent être investis dans des assurances, des logements plus salubres, ou dans la réparation des dommages et la reconstruction suite aux catastrophes.

Pour aller plus loin:

Page RRC et Compendium de l'OIM : www.iom.int/cms/drr Rapport "Etat de la migration dans le monde 2013" : www.iom.int/cms/wmr2013

Processus post--HFA: www.preventionweb.net/posthfa IDMC: www.internal-displacement.org

Cependant, la mobilité peut également rendre les individus plus vulnérables et les exposer à de nouveaux risques.

- Les nouveaux arrivants dans les villes sont souvent contraints de s'installer dans des zones précaires ou mal aménagées, où les services de base leur sont peu accessibles. Lorsqu'une catastrophe survient, ces personnes sont parmi les plus touchées.
- Lors des catastrophes, les migrants peuvent avoir des difficultés à accéder à l'aide humanitaire à cause de nombreuses barrières, notamment linguistiques et légales.
- Les personnes déplacées, surtout sur des périodes plus longues, peuvent être amenées à faire face à:
- Une sécurité personnelle réduite dans les camps surpeuplés (en particulier, exposition à la violence sexuelle et sexospécifique);
- Sécurité alimentaire insuffisante dans les zones isolées et reculées ;
- Tensions avec les communautés d'accueil autour du partage de ressources et de services limités;
- Perte de compétences et accès réduit aux moyens de subsistance.



Le Cadre d'action de Hyogo a identifié les déplacements forcés comme facteur de risque. L'accord post-2015 pour la réduction des risques de catastrophe doit reconnaitre la mobilité en tant que dynamique globale qui peut accroitre le risque, mais peut également être centrale au renforcement de la résilience.

- Alors que dans le monde une personne sur sept est en situation de mobilité, il est essentiel de reconnaitre la relation entre la mobilité, le risque et la résilience afin de garantir le succès d'un nouveau cadre d'action international pour la réduction des risques de catastrophe, mais également des efforts dans le cadre de l'Agenda de développement durable post-2015.
- Il est indispensable de développer des politiques de gestion de la mobilité adaptées afin de répondre aux besoins des personnes touchées par les catastrophes, mieux préparer les communautés, faciliter la reconstruction post-catastrophe, réduire les couts humains et économiques des déplacements forcés, et sécuriser les populations les plus exposées au risque.

Une meilleure compréhension et gestion de la mobilité au niveau international, régional, national et local contribuerait à la prévention de nouveaux risques et encouragerait les investissements visant à renforcer la résilience.

- Les évaluations des risques doivent prendre en compte à la fois les vulnérabilités particulières des personnes mobiles et leur capacité de contribuer au bien-être et à la résilience des communautés d'origine et d'accueil.
- Les politiques de planification urbaine dans les zones attirant des grands flux de population doivent prendre en compte les facteurs locaux d'exposition aux risques et de vulnérabilité.
- Les plans de réduction des risques de catastrophe et de la gestion de la mobilité doivent prendre en compte les changements environnementaux et climatiques de long terme, afin d'assurer le bien-être humain durable.

L'approche de l'OIM associe la réduction des risques de catastrophe et la gestion de la mobilité afin d'améliorer le bien-être des individus. Il en résulte un ensemble d'actions pour le renforcement de la résilience des communautés, accordant une attention particulière aux populations mobiles.

- Réduire l'exposition aux risques et la vulnérabilité afin de prévenir les déplacements forcés :
- Améliorer les plans d'aménagement du territoire et les normes de construction peut réduire le risque de déplacements forcés suite aux catastrophes ;
- Soutenir les moyens de subsistance des populations permet de renforcer leurs capacités à faire face aux catastrophes et prévenir le déplacement forcé ;
- Des maisons et des infrastructures plus sûres peuvent améliorer la résilience des communautés vulnérables.
- Faciliter la mobilité comme mesure préventive et comme stratégie de réponse :
- Protéger les communautés vulnérables par des plans d'évacuation et des systèmes d'alerte précoce ;
- Renforcer les capacités des communautés et des autorités pour mieux réagir aux situations d'urgence et fournir les services essentiels en situation de crise aide à réduire les couts des catastrophes dans le long-terme;
- Dans les cas où les mesures *in-situ* ne sont pas suffisantes, des réinstallations bien gérées et planifiées de manière participative peuvent contribuer à renforcer la résilience des communautés exposées aux risques ;
- Prendre en compte les facteurs sexospécifiques permet de réduire la vulnérabilité des personnes particulièrement exposées, en particulier dans les contextes de déplacement forcé ;
- Réduire le cout des transferts de fonds, en particulier dans les contextes de catastrophes, peut aider les familles à atténuer les risques et se rétablir plus rapidement après une catastrophe.
- Mettre fin aux situations de déplacement forcé de manière durable :
- Identifier et gérer les problèmes de terre et de propriété, notamment clarifier les droits fonciers, peut aider à la mise en place de solutions durables et faciliter le processus de rétablissement;
- Soutenir les communautés accueillant des populations déplacées, à travers le développement des infrastructures et services de base ou la diversification des revenus, peut faciliter une cohabitation pacifique à la suite d'une crise.

